

Département de la Charente

**MAIRIE DE CHALAISS****Registre des Délibérations  
Séance du Mardi 7 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le sept du mois de mars à neuf heures trente minutes, le CCAS de Chalais dûment convoqué par Monsieur le Président s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Joël BONIFACE.

Nombre de membres en exercice : 9                      Présents : 6    Votants : 6  
Date de convocation : 28/02/2023

Présents : Ms BONIFACE J., DURAND J.M., LEMOINE J.M., Mmes POIRIER A.M., DURAND D., CHAPRON J.

Absents : Mmes BEAU A., SAINT-LOUPT M., SENREM S.

**Objet : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 - CCAS**

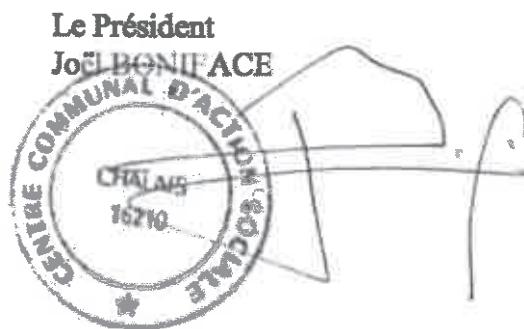
Le CCAS

Après présentation du budget primitif 2023

Après en avoir délibéré

APPROUVE à l'unanimité, le budget primitif 2023 du CCAS.

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A CHALAISS, le jour, mois et an que dessus.**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers (86) dans le délai de 2 mois à compter de sa notification.*